

# Principales décisions du Conseil municipal du 9 juin

## ◆ Désignation des délégués et suppléants sénatoriaux

Délégués sénatoriaux : Caroline Prost, Jean-Pierre Roussel, Pierrette Huet, Marcel Joberton, Virginie Friteyre, Matthieu Rousset, Céline Nectoux

Suppléants sénatoriaux : Julien Thuilliez, Sylvie Coupat, Vincent Plassard, Jocelyne Peces

## ◆ Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales des communes

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de cette commission obéit aux règles suivantes :

- 3 élus de la liste majoritaire : Caroline Prost, Pierrette Huet et José De Magalhaes.
- 2 élus de l'autre liste : Michel Pons et Julien Thuilliez
- 2 membres désignés : un par le TGI et un par la Préfecture.

## ◆ Vote des taux d'imposition 2023

Modification du taux de la Taxe d'Habitation 2023 - uniquement pour les résidences secondaires : 11.33 % (taux maximum possible au lieu de 14 %)

## ◆ Tarifs de la garderie périscolaire

Sur proposition de la commission jeunesse / démocratie participative du 20 avril, les tarifs de la garderie périscolaire sont revus à la hausse (entre 0 et 5% selon le quotient familial - Cf. règlement intérieur). Ces derniers n'avaient pas évolué depuis 2016.

## ◆ Vente d'un véhicule communal

Suite à l'article paru dans Vivre @ La Roche Blanche Gergovie d'avril pour la vente du véhicule Citroën Berlingo, la proposition d'achat du plus offrant d'un montant de 4 000 € est acceptée.

## ◆ Intégration de la voirie de la future ZA La Méridienne dans le domaine communal

Dans le cadre de la création du futur lotissement La Méridienne, La Novialle Nord, porté par la société SCCV La Méridienne, le transfert des équipements communs du lotissement sera fait à la commune dès l'achèvement des travaux imposés par l'arrêté d'autorisation du permis d'aménager, dans le cadre d'une convention.

## ◆ Convention avec l'ASA Prés et Vergers

L'Association Syndicale Autorisée Prés et Vergers qui gère l'irrigation d'un large secteur autour du bief de l'Auzon a été relancée par un groupe d'adhérents. Compte tenu de son statut, elle est obligatoirement un établissement public qui suit les règles de la comptabilité publique. Signature d'une convention qui précise que la commune apporte une assistance en matière de finance (budgets, CA, titres et mandats via le logiciel GFI) avec en contrepartie une participation annuelle fixée à 400 €.

## ◆ Adhésion au réseau ADERE

Adhésion à ADERE Laura qui est une association qui a pour objet de promouvoir une politique coordonnée en matière d'achats et de prestations de services pour tout organisme à but non lucratif, ou acteur de l'Économie Sociale et Solidaire. L'objectif pour la municipalité est de pouvoir obtenir de meilleures conditions d'achat et d'approvisionnement, et de réduire ainsi certaines factures d'achat de produits et services.

Montant de l'abonnement annuel : 50 €

## ◆ Validation des projets du Budget participatif 2023

- Enveloppe de 10 000 €, suite à la décision de retrait déposée par le porteur du projet arrivé en tête, le 2<sup>nd</sup> projet « street workout » porté par Mme Defay est retenu.

- Enveloppe de 5 000 €, les projets de 2 bancs et d'une table de pique-nique en bois porté par Mme Defay sont acceptés.

Validation de l'enveloppe budgétaire prévue de 15 000 € TTC

## ◆ Choix maître d'œuvre pour travaux monuments de l'oppidum de Gergovie et demandes de subventions

Nous développerons ce sujet suite à la réception du rapport d'études.